

**Compte-rendu de la réunion du Conseil de Développement Territorial
Mardi 13 décembre 2022 – 18h
Salle A Hôtel Gouvenain – 89200 AVALLON**

Le 13 décembre 2022 à 18 heures, le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé DESRUELLE, Président.

6 Délégués titulaires présents : Hervé DESRUELLE, Jean-Bernard ALLARDI, Annick BAKRY, Laurence GUILLOT-LEFEUVRE, Nicole JEDYNSKI, François-Xavier NAULOT.

2 Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote : Hélène ROUECHE, Pierre BURGARELLA.

3 Délégués titulaires excusés : Jean-Marie BARBARO, Pierre MORIN, Gilbert CASSIN.

Équipe technique du Pays Avallonnais : Monica FRAMBOURG.

Date de convocation	5 décembre 2022
Délégués titulaires en fonction	13
Délégués titulaires présents	6
Pouvoir aux titulaires	
Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Annick BAKRY

Hervé DESRUELLE, Président du Conseil de Développement Territorial, souhaite la bienvenue à tous les délégués.

Le quorum est atteint et le Président déclare la séance ouverte.

Il rappelle les points à l'ordre du jour.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 4 JUILLET 2022

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : EXAMEN DES DEMANDES D'AIDES et POINT BUDGET

« La pomme, de l'arbre à l'assiette, une richesse locale à (re)découvrir » de l'association « Pourquoi pas ? » : le projet est présenté par la salariée de l'association, Julie Besle, Il s'agit de l'organisation d'un temps festif de trois jours en octobre 2022 à DOMECY-SUR-CURE et d'un projet pédagogique avec les écoles de VÉZELAY et DOMECY-SUR-CURE mêlant éducation à l'environnement, à l'alimentation et à la création artistique.

L'assemblée reconnaît l'intérêt d'une aide exceptionnelle pour cette opération qui répond à des objectifs de lien social, d'animation citoyenne et qui est en cohérence avec le Projet Alimentaire Territorial.

La grille des critères de sélection pour les aides exceptionnelles est appliquée et ce projet obtient 4 critères obligatoires sur 7, ainsi que 3 critères bonus sur 5. Ce qui permet sa sélection.

L'aide demandée est de 3 740,00 euros pour un budget de 13 428,00 euros.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, donne à l'unanimité un AVIS FAVORABLE au projet présenté et une aide de 3 740,00 euros.

Point budget :

Un point financier permet de constater un reliquat sur le budget alloué par le Comité Syndical de Pôle. Certaines demandes de solde sont encore en cours, mais le reliquat devrait s'élever entre 4 000 € et 5 000 €.

Le Président propose de demande au CSP de reporter cette somme en 2023 pour financer des actions d'éducation à l'alimentation dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, donne à l'unanimité un AVIS FAVORABLE.

O.J N° 3 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ÉLECTION

Certaines précisions sont apportées au règlement d'élection pour éviter des interprétations s'éloignant des objectifs initiaux.

Les phrases suivantes sont ainsi modifiées :

- Pour le collège associatif
 - Chaque association dispose d'une voix et ne peut voter que pour sa zone géographique.
 - Chaque association votera une fois. Chaque bulletin pourra compter au maximum 9 noms (nombre de sièges titulaires ouverts). S'il en compte davantage, il sera déclaré nul. Les noms des candidats devront être inscrits par ordre de préférence.
 - Si un candidat refuse le poste de titulaire, il pourra occuper un siège de suppléant.
 - En cas d'égalité, le candidat le plus jeune sera élu.
- Pour le collège socio-professionnel et personnes qualifiées

Toute personne répondant aux critères suivants peut candidater :

 - SOIT être membre d'un partenaire du Pays Avallonnais, dirigeant ou salarié, ayant des compétences dans la thématique visée,
 - SOIT habiter en Pays Avallonnais et avoir des compétences dans la thématique visée,
 - ET ne pas exercer une fonction exécutive ou avoir une délégation au sein d'une mairie ou autre collectivité du territoire.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, donne à l'unanimité un AVIS FAVORABLE.

Le vote a lieu d'habitude en présentiel, ce qui ne permet pas aux personnes n'ayant pu se déplacer de voter. La proposition est faite de permettre un vote en ligne pendant une semaine à dix jours après les Assises. Ce vote en ligne devra être annoncé après le vote en présentiel par mail à toutes les associations ayant communiqué une adresse e-mail.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, donne à l'unanimité un AVIS FAVORABLE.

O.J N° 4 : ORGANISATION DES RENCONTRES DE PAYS

Les rencontres de Pays se tiendront le samedi 11 février 2023 à Avallon.

Le matin sera dédié aux temps plus institutionnels (Conférence de Maires, présentation du Projet de Territoire et Élection des associations au CDT), l'après-midi sera animé par un programme d'ateliers, conférences, tables rondes.

L'objectif est d'informer le territoire, mais aussi de permettre l'échange entre les acteurs pour initier ou amplifier des synergies. Plusieurs espaces permettront de proposer des activités diverses aux deux types de public présents : élus et société civile. Un espace forum accueillera les partenaires qui voudraient avoir un stand.

L'Assemblée décide de réunir le groupe « vie associative » en janvier pour affiner le déroulement des élections et la présence des membres du CDT le long de la journée.

O.J N° 5 : INFORMATION SET QUESTIONS DIVERSES

Les Amis de Max-Pol FOUCHET : Monsieur LIMOUSIN, le Président, présente la vidéo montée à la suite des expositions et actions en hommage à Max-Pol FOUCHET en 2020, année anniversaire de son décès. Pendant toute l'année, malgré les conditions sanitaires des actions de sensibilisation et d'éducation artistique envers les jeunes ont aussi été réalisées (Mission Locale et école de Vézelay).

Le thème central de la vidéo est la liberté, mais la question de la diffusion de la culture en zone rurale est traitée aussi.

L'association souhaite poursuivre ce travail de mémoire et de sensibilisation avec des projections en 2023 (110^e année de la naissance de l'écrivain).

L'Assemblée se félicite de cette initiative et propose de passer la vidéo lors des séances de cinéma itinérant en salle. L'agent chargée de l'organisation du cinéma itinérant prendra contact avec l'association pour organiser ces projections qui pourraient être couplées avec un petit temps d'échange avec l'association des Amis de Max-Pol FOUCHET.

Afin de verser le solde de la subvention, un avenant de prolongation est signé, en effet le projet a pris du retard pour diverses raisons, dont la crise sanitaire et des soucis techniques.

Délégués à la commission SCOT (Schéma de COhérence Territorial) : sont volontaires Hervé DESRUELLE et Annick BAKRY. Pierre MORIN, contacté par la suite, est aussi volontaire.

La séance est levée à 20 heures.